

## Comité syndical du 16 novembre 2020

### DELIBERATION N° 20-034

#### Objet : Ouverture par anticipation des crédits 2021.

Le seize novembre deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

#### Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

#### Ont donné pouvoir :

	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
Publication ou notification :	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

#### Sont absents :

	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°20-034,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**PRENDRE ACTE** de l'ouverture par anticipation dès le 1er janvier 2021 des montants de dépenses et recettes de fonctionnement dans la limite de ceux votés pour l'exercice 2020 ;

**AUTORISE** l'ouverture par anticipation, à compter du 1er janvier 2021, des autres crédits de paiement en investissement (Enveloppes Pluriannuelles d'Investissement - EPI) dans la limite du quart des montants votés en 2020, à savoir un montant total de **3 242 458,34 €** ;

Code chapitre	Libellé chapitre	Montant des CP annuels votés en investissement en 2020 (EPI)	Limitation d'ouverture des EPI au 01/01/2021 = 25% des crédits 2020
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	224 610,00	56 152,50
204	Subventions d'équipement versées	11 509 000,00	2 877 250,00
21	Immobilisations corporelles	1 236 223,35	309 055,84
	<b>TOTAL</b>		<b>3 242 458,34</b>

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre Édouard EON

